



Décision de radiodiffusion CRTC 2019-296

Version PDF

Référence : Demande de la Partie 1 affichée le 7 juin 2019

Ottawa, le 20 août 2019

Radio CLARE Association
Comeauville/Yarmouth (Nouvelle-Écosse)

Dossier public de la présente demande : 2019-0372-4

CIFA-FM Comeauville/Yarmouth – Modifications techniques

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Radio CLARE Association en vue de modifier le périmètre de rayonnement autorisé de l'entreprise de programmation de radio de langue française CIFA-FM Comeauville/Yarmouth (Nouvelle-Écosse) en diminuant la puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne de 16 100 à 9 955 watts (PAR maximale de 39 300 à 23 715 watts), en augmentant la hauteur effective de l'antenne au-dessus du sol moyen de 145,5 à 186,2 mètres et en mettant à jour les coordonnées géographiques du site de transmission. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande.
2. Le titulaire loue un emplacement sur l'antenne de la Société Radio-Canada (SRC) à Yarmouth. La modification est nécessaire puisque la SRC demande des modifications techniques en lien avec l'antenne et le site de transmission¹.
3. En vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur que lorsque le ministère de l'Industrie aura confirmé que ses exigences techniques sont satisfaites et qu'il est prêt à émettre un certificat de radiodiffusion.
4. Le titulaire doit mettre en œuvre les modifications techniques au plus tard le **20 août 2021**. Pour demander une prorogation, le titulaire doit soumettre une demande par écrit au moins 60 jours avant cette date en utilisant le formulaire sur le site Web du Conseil.

Secrétaire général

¹ Le Conseil a approuvé les demandes de modifications techniques de la SRC à cet effet dans les décisions de radiodiffusion 2019-240, 2019-241 et 2019-242.

Documents connexes

- *CBAF-FM-5 Halifax et son émetteur CBAF-FM-9 Yarmouth – Modifications techniques*, décision de radiodiffusion CRTC 2019-242, 8 juillet 2019
- *CBHA-FM Halifax et son émetteur CBHY-FM Yarmouth – Modifications techniques*, décision de radiodiffusion CRTC 2019-241, 8 juillet 2019
- *CBAX-FM Halifax et son émetteur CBAX-FM-3 Yarmouth – Modifications techniques*, décision de radiodiffusion CRTC 2019-240, 8 juillet 2019

La présente décision doit être annexée à la licence.